

**Réquisitions de M. Stéphane KELLENBERGER,  
PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE  
à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée du  
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BREST  
30 JANVIER 2026 – 11 heures**

Mesdames et Messieurs en vos fonctions, grades et qualités, chers Toutes et Tous qui nous faites l'honneur et l'amitié d'être présents avec nous et que ma Collègue, Présidente, a plus précisément désignés ;

Merci de renouveler, ici, la marque de votre attachement à la Justice.

2025 n'aura pas été marquée d'une particulière sérénité, hélas ...

En un temps de guerre, Franklin ROOSEVELT déclarait : « La seule chose dont nous devons avoir peur, c'est de la peur elle-même ».

Alors sans candeur, mais sans peur, avec une foi raisonnable en l'avenir, je souhaite sincèrement que 2026 soit plus positive, constructive et clémentine pour chacun de vous et vos proches, que ce que nous pourrions anticiper.

Si, dans les allégories, la Justice – Thémis - tient un glaive et une balance, c'est qu'il s'agit de symboliser l'impartialité, l'examen objectif des preuves, mais aussi cette quête permanente d'un équilibre entre le Droit et la force nécessaire pour le faire respecter.

Comme l'énonçait le Cardinal de Richelieu : « les ordonnances et les lois sont inutiles, si elles ne sont pas suivies d'exécution ».

Mais La Justice constitue un rempart contre les tentations d'arbitraire, y compris du pouvoir, tentation bien réelle, qui s'exprime désormais même, hélas, là où il semblait impensable ...

Blaise Pascal écrivait : « La justice sans la force est impuissante ; la force **sans la justice** est tyrannique. »

L'idéal de Justice n'est pas une abstraction : La Justice est la clé de voûte de notre Démocratie et de l'État de droit, dans un environnement de plus en plus complexe, mouvant, pour ne pas dire hostile.

Cet État de droit repose notamment sur une hiérarchie de normes, qui soumet aussi la puissance publique à la règle commune et au Droit. Ces règles, pour ne pas demeurer théoriques et éthérées nécessitent que les procureurs et les juges en soient la parole, ainsi que les gardiens des libertés de tous.

L'Institution judiciaire ne saurait être réduite, comme on l'entend trop souvent, ici et là, à un « service public » ; elle est Autorité, fonction régaliennne au service de l'intérêt général et de la sécurité juridique, moteurs indispensables de notre vie sociale, apaisée et démocratique.

Le principe constitutionnel de séparation des pouvoirs en est la pierre angulaire. Et l'indépendance n'est pas un vain mot, jamais pour nous-mêmes ou par quelque tentation d'isolement ou de repli, mais pour simplement pouvoir préserver un impératif supérieur de stabilité et de crédibilité, afin de servir et de garantir l'égalité de tous devant la Loi. Et d'assurer au pouvoir, un indispensable contrepoids.

De la solidité de l'Institution judiciaire, notre maison commune, dépend la santé de notre démocratie. Oeuvrer pour une justice stable, forte et sereine, c'est s'assurer que, demain encore, la force restera au service du droit, et non l'inverse.

Pour que, comme y exhortait Cicéron : « *Cedant Arma Togae !* » Que les armes cèdent devant la toge !

Nous continuerons à nous y employer, sans relâche.

\*\*\*\*\*

## La juridiction et son Parquet :

Je rappelle que le ressort judiciaire de BREST compte environ 540 000 habitants.

La situation de l'Institution, déclare-t-on, se serait améliorée comme jamais auparavant. Elle s'améliore petit à petit, sans doute, mais il faut aussi relever, très objectivement, que nous partons de tellement loin, en termes de retard et d'inadéquation, entre ce qu'on accorde à la Justice et ce dont elle aurait réellement le besoin ...

Pour preuve et rappel : A BREST, nos effectifs n'atteignent que la moitié de notre déjà bien petite moyenne française « de 3 magistrats du Parquet pour 100 000 habitants », puisque nous disposons, au regard de la population de notre ressort, de **1,6 magistrats du Parquet pour 100.000 habitants**.

Et ce, sans même oser évoquer les standards de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) qui relève que la moyenne **européenne** des effectifs du Ministère Public s'établit à 11,3 magistrats pour 100.000 habitants.

Pour ne nous conformer qu'à la seule moyenne française (3 pour 100000, donc), nous devrions être 16 magistrats et non 9, au sein de ce Parquet ...

Rappelons en outre que, depuis l'été 2025, le Parquet de BREST compense un poste vacant de magistrat, grâce à la délégation d'un Substitut placé, accordée par Monsieur le Procureur Général que je remercie.

Ainsi et au moment où je parle, le Parquet de BREST ne dispose que d'un effectif réel de **7,8 magistrats titulaires**, au lieu des 9 ETP prévus sur le papier ...

J'entends ici porter témoignage de l'investissement total, volontaire et constant de celles et ceux qui oeuvrent en ce Parquet et que j'ai

l'honneur d'avoir rejoints à compter de septembre 2025 : mes Collègues Emmanuel PHELIPPEAU, Isabelle JOHANNY, Cynthia ARICAT, Véronique WESTER-OUISSE, Elsa GUYONVARCH, Antoine BOURIAUD et Gabriel ROLLIN.

Sans oublier M. Clément JOUEN, magistrat placé, que je remercie pour le soutien qu'il apporte à notre équipe, avec enthousiasme, implication et solidarité.

Un remerciement à Mme Hélène IGNACIO-CIFRE, ma secrétaire.

Au Greffe tout entier et à sa direction, bienvenue à Madame la Directrice adjointe Stéphanie DISPAGNE. Sans vous, nous ne pourrions avancer, outre l'appui des contractuels, attachées de Justice, assistante spécialisée, chargées de missions.

En tout cela, mon prédécesseur, Camille MIANSONI, désormais Procureur général près la Cour d'Appel de Nouméa, est totalement associé : Je salue l'action et l'engagement qui ont été les siens, pour me permettre de lui succéder avec facilité et simplicité.

**Ainsi** dotés, nous sommes **pôle criminel** de l'instruction pour l'entier Finistère ;

Ainsi, nous gérons l'unique établissement pénitentiaire du département ;

Ainsi, nous sommes également **juridiction spécialisée** à plusieurs titres : pôle régional de l'environnement, tribunal maritime, juridiction du littoral spécialisée, outre notre compétence qui s'étend sur l'entière zone atlantique, du pôle Nord au pôle Sud, à l'exception des Antilles-Guyane, au titre de l'action de l'État en mer et de la lutte contre les trafics qui s'y déroulent.

Ainsi, notre juridiction a permis, en 2025, en coordination avec le Préfet maritime, avec le MAOC et s'agissant du **volet judiciaire de l'action de l'État en mer**, d'intercepter plusieurs navires, de saisir et

de détruire près de **25 tonnes de cocaïne** pure, produit qui était destiné au marché européen.

Et ce qui émerge – le terme est approprié – c’est la diversité des hypothèses rencontrées, en fonction des groupes criminels en cause, des routes empruntées, avec une complexité juridique certaine et multiple dans la gestion de ces procédures, nécessitant une très grande mobilisation, une haute technicité et une réactivité majeure.

Nous avons oeuvré en 2025, entre options stratégiques, coordination avec la JIRS de RENNES, celle de Fort-de-France et bien sûr avec la JUNALCO et désormais, le nouveau PNACO.

Nous développons la coopération internationale en matière d’entraide pénale.

Avec l’Amiral, nous sommes par exemple intervenus à Paris, au Collège de France fin novembre 2025, à l’occasion d’un séminaire organisé par la DACG qui associait diverses Autorités judiciaires et militaires, en particulier d’Europe de l’Ouest et du Sud et d’Etats partenaires d’Afrique, pour notamment dresser le bilan de certaines opérations menées et mieux coordonner nos actions à venir.

Et puis, **il y a tout le reste bien sûr** : Vous disposez d’une plaquette synthétique, renvoyant - par un moderne QR Code – à une présentation numérique plus détaillée des statistiques de notre juridiction.

En 2025, ce Parquet a reçu et traité **36156 procédures, contre 29397 en 2024**.

Accroissement en volume, mais également et surtout, en gravité et en complexité des infractions analysées et orientées :

Plus de **7000 affaires poursuivables** ont donné lieu à

. **3200 poursuites,**

. **2613 alternatives réussies.**

**788 défèrements.**

Ces charges se retrouvent au niveau des services enquêteurs, évidemment : davantage d'auditions de mis en cause et de gardes à vue, globalement en **zones police et gendarmerie** :

- . **5200 auditions libres de mis en cause** ;

- . **2014 GAV en 2025.**

pour 345 OPJ et près de 400 APJ, en lien avec les ... 9 magistrats de notre Parquet.

Et dans ce constat de 2025, une hausse globale des procédures graves : vols avec armes, homicides et tentatives, trafics de stupéfiants, violences intrafamiliales et atteintes aux personnes.

Heureusement, après des mois d'organisation et de réaménagements, la **permanence du Parquet de BREST** a pu rejoindre, depuis le tout début 2026, un nouvel espace fonctionnel et repensé, à proximité immédiate de l'arrivée des escortes.

Plus logiquement situés, ces locaux disposent d'un lieu confidentiel dédié aux échanges avec les avocats, des bureaux du traitement en temps réel, ainsi que d'une salle de gestion de crise.

C'est a minima ce qu'il faut pour mener à :

- . 4000 décisions correctionnelles, dont 1657 jugements,

- . 446 homologations de CRPC proposées (dont 128 en défèrements),

- . 2185 ordonnances pénales.

Et puis ce chiffre, froid sans doute, mais révélateur :

11,5 mois d'emprisonnement moyen prononcés en 2025, pour 10,5 mois, en 2024.

Cela démontre l'accroissement structurel et sociétal de la complexité des procédures que nous traitons.

- . 1500 mesures de sursis probatoire sont suivies par les JAP et le SPIP, dont je salue le très grand investissement et la réactivité.

Et pourtant, du fait de la gravité et de la complexité croissante des infractions que j'évoquais, l'établissement pénitentiaire départemental dont nous avons la charge, accueille **450 hébergés en**

**moyenne**, soit un taux moyen de sur-occupation de 180 % et même de 200 %, quartier hommes.

**Cette surpopulation carcérale** a donné lieu à une réflexion nationale très suivie durant tout l'été et depuis lors. Ainsi nos aménagements ab initio, portés par l'investissement du SPIP, ont progressé de 20 %, outre une politique très individualisée, raisonnée et maîtrisée de nos mises à l'écrou.

Heureusement, en 2025, les ouvertures d'**informations judiciaires** – en particulier criminelles – ont été stables et, même en léger repli, de 102 à **94**. Si je précise « heureusement », c'est parce que, chargés d'environ 100 procédures chacun, les trois cabinets d'instruction et mon Parquet sont à la peine, d'autant que plus de 80% de ces procédures d'instruction sont de nature criminelle. Et ensuite la préoccupante question de leur audiencement devant la Cour d'assises et la Cour criminelle départementale du Finistère.

Nous sommes organisés, je le crois, et actionnons autant qu'il est possible les différents leviers, qui constituent la palette de nos réponses pénales et des **procédures simplifiées** :

La part de nos **alternatives** a progressé de 22,33 %, en 2025.

Je porte témoignage de l'engagement de mes 8 délégués.

Je tiens à saluer ceux qui ont cessé leurs fonctions en 2025 : Monsieur GALLIC, délégué très récemment distingué par l'attribution de la médaille d'honneur des services judiciaires, ainsi que M. LE SAOUT, autre délégué qui vient de prendre sa retraite fort méritée, après une vie professionnelle dédiée à l'intérêt général.

Et les derniers arrivés dans l'équipe : Messieurs KOCH, GALLET et BAULARD.

Je remercie nos partenaires pour le dialogue qui existe à BREST, ainsi que je peux le constater depuis mon installation, à commencer par Madame le Bâtonnier BOUCHER-BOSSARD, qui vient d'achever son bâtonnat.

Nul doute que nous poursuivrons avec vous, Monsieur le Bâtonnier Alexandre QUEMENEUR et avec tous les membres de ce Barreau, un travail franc, constructif et respectueux, pour mieux éviter ensemble les écueils et surmonter certaines de nos difficultés.

J'exprime aussi ma gratitude aux Chefs de Cour, M. Jean-Baptiste PARLOS, Premier Président, ainsi que M. Thierry POCQUET DU HAUT-JUSSE, Procureur Général : sans leur soutien et l'écoute constante de la Cour d'Appel, nous ne tiendrions pas.

Sir Winston Churchill disait : « Le pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité ; l'optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté ... »

Alors, pour rester optimistes, disons que la Justice est très riche ... en opportunités ...

. Situé à BREST, le **pôle régional de l'environnement** doit vivre et se développer, renforcer son action et investir pleinement les missions qu'il tient de la Loi, appuyé en cela par les enquêteurs spécialisés OCLAESP, OFB, Gendarmerie Maritime et services de l'Etat dédiés, pour œuvrer à la préservation de la biodiversité, à la lutte contre les pollutions et les atteintes à l'environnement.

Occasion pour moi de saluer l'investissement de Madame Solenn BRIAND, substitut à BREST, qui oeuvrait jusqu'à l'été 2025 aux destinées du P.R.E.

Repris depuis lors par Mme la vice-procureure GUYONVARCH, ce pôle suit une vingtaine de procédures. Plusieurs de ces dossiers ont pu être examinés et jugés, en 2025. D'autres sont audiencés, en 2026.

**La lutte contre les violences intra-familiales et conjugales** demeure un axe fort de notre politique pénale : Avec le Siège et le SPIP, mais également les services de l'Etat, du département, les associations d'aide aux victimes, Don Bosco-Emergence, le CIDFF, ..., nous continuons à intensifier les dispositifs téléphone grave danger.



En 2025, 200 poursuites correctionnelles en matière de violences conjugales, dont plus de 160 impliquant un défèrement.

Notre préoccupation est d'oeuvrer pour contenir ces infractions, tout en assurant des évaluations diligentes, une prise en charge et un suivi efficaces et appropriés des victimes.

Nous nous employons aussi à renforcer les recueils de plaintes in situ et à favoriser un parcours fluide avec l'UMJ du centre hospitalier universitaire de BREST, pour la médecine légale, ainsi qu'avec l'UAPED, s'agissant de la réception médicale des mineurs.

#### **- Criminalité organisée, phénomènes sériels, trafics :**

En 2025, s'est activement poursuivie, avec le groupement et les compagnies de gendarmerie départementale, la section de recherches à RENNES et le GIR, avec les services de police du département et le Commissariat central, la police judiciaire, la lutte en synergie menée contre la **criminalité organisée et les phénomènes sériels** qui sévissent dans ce ressort.

Avec ma Collègue de QUIMPER, Chère Cécile, nous savons bien que les délinquants n'ont que faire des découpages départementaux et nous coordonnons nos actions, tant en termes de directives conjointes, que d'enquêtes diligentées, lorsqu'elles impactent nos deux ressorts.

Notre tâche est d'en identifier et d'en traquer, sans relâche, les auteurs, pour prévenir autant qu'il est possible la commission des infractions, puis les poursuivre et les juger de manière efficace, dans des délais utiles.

On ne redira jamais assez à quel point le volet judiciaire est fondamental à la prévention de la criminalité et à la régulation des infractions commises.

La criminalité est polymorphe ; la Justice est adaptable.

**En matière de stupéfiants**, la loi du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic trouve à BREST une illustration particulière :

Notre ressort judiciaire connaît, en effet, des différents aspects de ces trafics : macroscopique d'une part, avec les arraisonnements en mer et les quantités assez considérables déjà évoquées, mais également les volets régional, départemental, communal, voire de quartier.

Une lutte sous ses différentes acceptions, donc, depuis les routes internationales de la cocaïne et la très grande criminalité, visant à l'importation depuis l'Amérique centrale et latine vers l'Europe, dont les enjeux dépassent de très loin l'agglomération de BREST ..., mais aussi toutes les déclinaisons de ces trafics, jusque dans les halls d'immeubles, le deal de rue et les consommateurs, parfois occasionnels.

Comme le savait Richelieu, encore : « Les grands embrasements naissent de petites étincelles ».

Ainsi, observe-t-on, dorénavant aussi dans des métropoles telles que BREST, des luttes pour l'appropriation de territoires, guerre des gangs, règlements de comptes, utilisations d'armes à feu, ...

Nous faisons en sorte d'y répondre, par de justes équilibres entre actions rapides et opérations de fond, répression pénale et saisies.

Le repérage, la surveillance et l'entrave des points de deal, avec des contrôles, interpellations et poursuites rapides, s'agissant des revendeurs, que nous poursuivons régulièrement en comparutions immédiates ...

... Mais aussi, des investigations de plus longue haleine, pour identifier le haut du spectre, les réseaux qui se transforment, plus diffus qu'auparavant.

Rappelons que des procédures particulièrement importantes ont été diligentées par cette juridiction en 2025 et il y a deux jours encore, ayant conduit au jugement des auteurs en cette même salle, permettant – outre les condamnations conséquentes prononcées - la saisie d'avoirs criminels et l'abondement corrélatif de l'AGRASC.

Car si la Justice a bien sûr un coût pour la Société, elle permet également de lui rapporter, en confisquant à ceux qui entendent lui porter atteinte :

Près de 3 millions d'euros ont été saisis et confisqués par la Justice brestoise, en 2025.

S'agissant de **la prévention** et avec vous, Monsieur le Sous-Préfet de BREST et Monsieur le Maire de BREST, nous avons par exemple porté le dispositif LIMITS, pour éloigner les mineurs des addictions, actions abondées par des fonds MILDECA et ayant donné lieu à un conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance, en septembre 2025.

Depuis l'été dernier, a été réactivé le GLTD, entendez « groupe local de traitement de la délinquance », s'agissant d'un quartier actuellement sensible de la métropole, en matière de trafics et d'indicateurs de délinquance.

Nous poursuivrons, sans relâche, en 2026.

Je remercie les forces de gendarmerie, de police et la douane, pour leur investissement ...

Tout en entendant le malaise de certains OPJ :

Les stocks tendent, partout sur le territoire national, à croître au sein des services et des unités : Ici, ils atteignent au total, Police et Gendarmerie, les 13000 procédures.

Nous nous employons à les maîtriser : soutien judiciaire des task-forces, rendez-vous judiciaires sur site, réponses pénales par voie électroniques, fiches-navettes, directives permanentes adaptées, ...

Nous vivons et partageons les mêmes difficultés, les mêmes flux massifs et les mêmes sous-effectifs qu'OPJ et APJ ... Les mêmes doutes, parfois aussi.

Mais, si la procédure pénale est souvent trop complexe, il s'avère que, maîtrisée, elle constitue aussi une arme redoutable pour lutter contre la criminalité sous toutes ses formes.

### **- Affaires d'ampleur, crimes :**

En 2025, dans ce ressort judiciaire, ont été constatés et traités 35 crimes de sang, homicides et tentatives, outre 35 faits de vols avec arme et une attention particulière au sujet de certains refus d'obtempérer aggravés, d'infractions en lien avec des free-parties, d'attroupements et violences aggravées en réunion et à visages dissimulés, de procédures d'ampleur regroupant plusieurs victimes, ...

Nous pouvons dire que, tous, nous œuvrons très intensément : forces de sécurité intérieure, préfecture, élus, bailleurs sociaux, associations et bien-sûr, Justice.

Mais quelle que soit l'intensité de notre engagement, nous n'arriverons – jamais et nulle part – à empêcher une personne déterminée, à passer à l'acte.

Dans ce département, avec le Préfet et ses services, nous œuvrons au quotidien et de manière coordonnée, pour une meilleure articulation des actions administratives et judiciaires, en maints domaines d'évaluation transversale couvrant des axes prioritaires, tels que la prise en charge et l'accompagnement des victimes, le suivi des situations de **radicalisation violente et de séparatisme, la lutte contre la haine**, les exclusions, les personnes fragiles psychologiquement.

Je remercie le Préfet Louis LE FRANC, pour la coopération que, déjà, nous avons su mettre en place, de même qu'avec les Sous-Préfets de BREST, MORLAIX et CHATEAULIN, outre le dialogue constructif entretenu avec le Conseil départemental du Finistère.

Je tiens à saluer le contrôleur général BEAUCE, les commissaires HOARAU et MISSIEL, ainsi que le colonel du Groupement de Gendarmerie et les commandants des compagnies du ressort, outre la Section de recherches.

**. En 2026, nous poursuivrons ensemble notre travail au profit de la Justice dans ce ressort :**

En 2026, nous continuerons à développer la contribution citoyenne et, également, les réponses **de proximité**, par la présence renforcée de mes délégués auprès de la chambre détachée de MORLAIX, mais aussi auprès de la ville de CARHAIX, 135 mesures portées en sa maison des services au public, courant 2025.

Ensemble, nous nous attacherons à poursuivre par exemple le développement du travail d'intérêt général et des alternatives et stages thématiques : addictions, violences conjugales, environnement, citoyenneté, ... la politique de la Ville, également.

Dans le champ essentiel du **suivi des victimes**, avec le SPIP et les associations, nous déploierons aussi les mécanismes de la Justice Restaurative.

**La numérisation de la procédure pénale :**

2025 a été l'occasion de procéder en commun, en particulier grâce à l'investissement de l'une de nos trois attachées de Justice du Parquet, la numérisation de nos écrous : plus de 600 ont été dématérialisés.

Avec la présidente, chère Sylvaine, avec Madame CORREGE, chère Directrice et son adjointe, Mélanie CABON, nous allons poursuivre le déploiement de la procédure pénale numérique – PPN.

Et ensemble, poursuivre notre action conjointe et harmonieuse, au profit de notre Juridiction et de la Justice, pour assurer son rayonnement dans ce département.

Avec les forces de police et de gendarmerie, les personnels pénitentiaires, experts, auxiliaires de Justice, ... nous accompagnerons ces changements et en permettrons le succès, enjeux majeurs pour une Justice modernisée au service de la Société et des justiciables.

Mais, l'État de droit ne saurait être sacrifié sur l'autel d'une efficacité managériale ou d'une modernisation irraisonnée : La qualité due à toute décision de justice et à son processus d'élaboration, pondéré, réfléchi et motivé tant en fait, qu'en droit, reste la seule réponse valable au populisme et à toute tentation d'une justice prédictive et désincarnée. Le droit est et doit demeurer une œuvre humaine, rendue par des professionnels qui prennent le temps de l'analyse et du contradictoire. A ce titre, l'intelligence artificielle est et ne peut être qu'un outil parmi d'autres, demeurant au seul service de l'Humain.

Comme l'écrivait Sénèque, « Lorsqu'on ne sait pas vers quel port on navigue, aucun vent n'est bon ».

Alors, en cette année 2026, qui célébrera les 4 siècles de la Marine royale puis nationale, telle qu'Armand-Jean du Plessis, Cardinal Duc de Richelieu l'a restaurée à compter de l'an 1626, je vous propose qu'ensemble, nous trouvions notre havre, en la Justice !

Madame la Présidente, j'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise :

- \* Dire qu'il a été satisfait aux prescriptions de l'article R.111-2 du Code de l'organisation judiciaire ;
- \* Me donner acte de mes réquisitions et dire que, du tout, il sera dressé procès-verbal, conformément à la Loi.